



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 23 novembre 2017
Convocation des conseillers :
le 23 novembre 2017

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 8 décembre 2017

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés :

Le Conseil Communal;

Objet : 3.1. Modification de l'ordre du jour de la réunion du
Conseil Communal; décision

Vu la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins de reporter le point 4 "Fixation du taux de l'impôt communal commercial pour l'exercice 2019" de l'ordre du jour afin de permettre aux conseillers communaux de disposer d'un dossier plus complet;

Vu la demande de Madame la conseillère communale Vera Spautz, au nom du LSAP, de reporter les points 4 et 5 "Ancienne Centrale Electrique sise au Ellergrund - inscription au registre supplémentaire des monuments nationaux" de l'ordre du jour alors qu'elle estime que ces points méritent une instruction plus approfondie; que Monsieur le conseiller communal Marc Baum rejoint cette demande au nom de Déi Lénk;

Vu la prise de position du Collège des Bourgmestre et Echevins qui accepte la demande de report du point 5 tout en proposant de traiter cette question dans le cadre d'une stratégie globale en matière de conservation et de valorisation du patrimoine industriel;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins, après délibération,

**décide
à l'unanimité**

de modifier l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal du 8 décembre 2017 en reportant les points 4 et 5 à une séance ultérieure.

en séance

date qu'en tête